

GENERALITES :

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes passées avec le Vendeur. Le fait de passer commande implique l'adhésion sans réserve à ces conditions générales. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant sur les documents de l'Acheteur. La renonciation par le Vendeur à se prévaloir d'une clause des présentes conditions n'implique pas la renonciation définitive au bénéfice de cette clause ou d'une quelconque autre clause de ces conditions.

Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de ventes et de paiement s'avérait nulle, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

ACCEPTATION DE COMMANDE :

Les commandes ne prennent effet qu'après acceptation et confirmation par le Vendeur, sur accusé de réception émanant du Vendeur. Toutes conditions portées sur la commande ou toutes modifications ultérieures non confirmées par l'accusé de réception n'engagent pas le Vendeur. Les réclamations concernant les conditions d'exécution des commandes doivent être présentées à réception de l'accusé de réception, avant livraison.

PRIX :

Nos prix s'entendent hors taxes, en Euros, départ usine.

Les prix figurant sur les documents émanant du Vendeur sont sans engagement de durée et peuvent varier entre deux commandes. Le prix facturé est celui du tarif en vigueur au jour de la commande. Pour toute expédition, la facturation minimum est de 100 Euros HT. Pour toute commande inférieure à ce montant, un forfait de facturation de 20 Euros sera appliqué.

LIVRAISONS :

Le Vendeur se charge des emballages usuels nécessaires pour éviter des détériorations, dans des conditions normales de transport, compte tenu de la destination de la marchandise. Les livraisons sont effectuées « départ usine ». Lorsque le vendeur se charge d'organiser le contrat de transport, selon les instructions de l'Acheteur, les coûts d'expédition sont facturés en sus à l'Acheteur. Quelles que soient nos conditions d'expédition, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire et sans assurance. En cas de dommage ou de perte en cours de transport, l'acheteur devra notifier au transporteur les dégâts ou manques constatés dans les délais légaux et informer le vendeur de cette notification dans les mêmes délais. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de non respect de ces formalités. Nos délais de livraison sont indicatifs. Aucune indemnité pour retard ne pourra être réclamée.

FORCE MAJEURE :

Les cas fortuits et de force majeure, et notamment guerres, grèves totales ou partielles, interruptions de transport, manques de matières premières, incendies, inondations, accidents d'outillage ou toutes autres causes entravant l'activité du Vendeur, permettront au Vendeur d'annuler tout ou partie des commandes dont l'exécution a été rendue impossible ou suspendue.

ANNULLATION DE COMMANDE :

Toute commande est ferme et irrévocable pour l'Acheteur dès l'acceptation par le Vendeur.

Aucune commande ne peut être annulée par l'Acheteur, sauf accord préalable du Vendeur, et en ce cas, le Vendeur se réserve le droit de réclamer, à titre d'indemnité, la valeur de la marchandise achevée ou en cours de fabrication.

DESCRIPTIF - MODIFICATION DES APPAREILS ET PRODUITS :

Les descriptifs et spécifications figurant dans les documents émanant du Vendeur ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le Vendeur se réserve la faculté d'apporter à tout moment aux appareils et produits les modifications qu'il estime souhaitable, notamment pour les adapter à l'évolution technique, sans être pour autant tenu d'apporter ces modifications aux appareils et produits déjà livrés ou en cours de livraison.

Les dessins, descriptifs, spécifications, devis, tarifs et généralement tout document du Vendeur, sont la propriété du Vendeur et ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à des tiers, sauf accord préalable exprès du Vendeur.

DEFAUT DE CONFORMITE - RECLAMATIONS :

Toute réclamation pour défaut de conformité à la commande devra être adressée, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans un délai de 48 heures à compter de la réception du matériel. Le fait d'utiliser le matériel entraîne une renonciation par l'Acheteur à toute réclamation pour défaut de conformité.

Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans l'accord préalable du Vendeur. Le retour, après accord du Vendeur, sera effectué aux frais et risques de l'Acheteur.

GARANTIE :

Le matériel fourni par le Vendeur est garanti pour une période d'un an contre tout vice de fabrication ou de matière. Cette garantie ne couvre pas les pièces de consommation, ni l'entretien courant et les réglages décrits dans les instructions d'utilisation fournis avec les appareils.

Cette garantie débute à compter de la date d'expédition « départ usine » des appareils figurant sur la facture accompagnant le matériel.

Tous les équipements, produits et réactifs fournis par le Vendeur sont exclusivement destinés à des usages industriels ou de laboratoire. Le Vendeur décline toute responsabilité dans le cas où ces fournitures feraient l'objet d'un usage impropre à leur destination originelle.

Les utilisateurs seuls sont responsables des manipulations, des expériences effectuées et des produits manipulés (toxiques, radioactifs, inflammables) à l'aide des équipements

du Vendeur. Ces utilisateurs devront, en particulier, veiller à ce que ces usages soient conformes aux prescriptions légales, notamment en ce qui concerne la sécurité du personnel, et aux dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail et à la prévention des accidents.

La garantie ne pourra être invoquée lorsqu'il s'agira d'avaries subies en cours d'expédition, de dommages dus à une mauvaise installation ou une mauvaise utilisation, à un défaut d'entretien, à une négligence, au mauvais fonctionnement d'appareils annexes, en cas d'intervention étrangère sans l'accord du Vendeur ou en cas de force majeure ou d'événement fortuit.

La réclamation devra être formulée dès constatation du dommage. Dans le cas où, après examen contradictoire, elle serait reconnue bien fondée, le Vendeur ne sera tenu qu'au remplacement du matériel ou, à son choix, à la réparation du vice ou au remboursement de la valeur facturée du matériel, à l'exclusion de toute autre responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit. Aucune compensation ne peut être opérée avec les sommes éventuellement dues au Vendeur.

REGLEMENTS :

Les règlements s'entendent nets 30 jours date de facturation, par chèque, virement ou traite acceptée et domiciliée.

Le paiement sera effectué comme suit : 30% à la commande / 70% à la livraison.

Tous les règlements correspondant à des matériels exportés hors du territoire français seront effectués par crédit documentaire irrévocable et confirmé par une banque française. Un report d'échéance est exclu d'office.

Tout retard dans le règlement des sommes dues entraînera la facturation en sus d'intérêts calculés sur la base du taux légal majoré de 50% et le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de toute éventuelle livraison en cours.

Si l'Acheteur se trouve en retard de paiement ou si sa situation financière se détériore sérieusement, le Vendeur pourra exiger pour l'exécution de toute livraison ultérieure, paiement comptant avant livraison nonobstant le délai usuel de paiement.

Aucune compensation avec d'éventuelles sommes en litige ou blocage du paiement des factures ne sera admise.

En cas de poursuites éventuelles, tous les frais seront à la charge de l'Acheteur.

En cas de retard de paiement aux époques stipulées, les sommes dues produiront intérêts de plein droit et sans formalité le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement sur la base du taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de 3 points, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette et sans préjudice de tous dommages et intérêts au profit de notre Société. En outre, tout retard de paiement donnera lieu à versement au profit de notre société d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Il est expressément prévu que tout retard dans le paiement suspendra l'exécution du contrat concerné sans que notre Société puisse être considérée comme responsable à quelque titre que ce soit du retard ainsi apporté à l'exécution du contrat, et ce y compris le cas où, par exception, les délais seront impératifs et sanctionnés par des pénalités de retard. En outre, en cas de retard (s) de paiement répété, notre Société se réserve le droit, sans préjudice de toute autre voie d'action, pour tous les autres contrats d'achats en cours d'exécution, de prononcer leur résiliation par l'envoi d'une simple lettre recommandée avec accusé de réception et/ou d'exiger le paiement des sommes dues, lesquelles deviendront immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions convenues antérieurement. Ces sommes porteront intérêts de plein droit et sans formalité jusqu'au complet paiement de l'intérêt légal en vigueur majoré de 3 points.

RESERVE DE PROPRIETE - RESILIATION :

LES MARCHANDISES LIVREES DEMEURENT LA PROPRIETE DU VENDEUR JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX. LE TRANSFERT DE PROPRIETE EST SUBORDONNE A L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DU PRIX. NONOBTANT LA RESERVE DE PROPRIETE, LES RISQUES SERONT A LA CHARGE DE L'ACHETEUR DES LA LIVRAISON DE LA MARCHANDISE.

L'ACHETEUR S'ENGAGE, EN CONSEQUENCE, A ASSURER LA MARCHANDISE CONTRE TOUS RISQUES, NOTAMMENT PERTE, VOL, DESTRUCTION TOTALE OU PARTIELLE, AINSI QUE CONTRE LES DOMMAGES QU'ELLE POURRAIT OCCASIONNER.

L'ACHETEUR EST RESPONSABLE DU MAINTIEN DE L'ETAT DE LA MARCHANDISE VENDUE SOUS RESERVE DE PROPRIETE ET ASSUMERA LE COUT DE TOUTE DEGRADATION.

A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE CONVENUE, LE VENDEUR SERA EN DROIT DE RESILIER LA TOTALITE DES VENTES DEJA EFFECTUEES MAIS NON ENCORE REGLEES ET DE REPRENDRE LES MARCHANDISES, EN PREVENANT L'ACHETEUR DE SON INJONCTION PAR SIMPLE LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, HUIT JOURS AVANT LA REPRISE.

LES FRAIS DE RESTITUTION DE LA MARCHANDISE SERONT DUS PAR L'ACHETEUR DEFAILLANT, AINSI QUE TOUTE DEPRECIATION DE LA MARCHANDISE.

LES ACOMPTEES VERSEES RESTERONT ACQUIS AU VENDEUR A TITRE DE DEDOMMAGEMENT.

LES MARCHANDISES DEMEURANT LA PROPRIETE DU VENDEUR JUSQU'A PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX, IL EST EXPRESSEMENT INTERDIT A L'ACHETEUR DE LES REVENDRE, DE LES DONNER EN GARANTIE OU D'EN DISPOSER D'UNE MANIERE QUELCONQUE AVANT CE PAIEMENT.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Le Tribunal de Commerce d'Evry (91 - Essonne) sera le seul compétent pour tout litige résultant d'une commande